

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ANNÉE 2011

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

SOMMAIRE

Conformément aux dispositions prévues à l'article R. 212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde et les résultats et perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Activité de la CLE en 2011	3
Mise en œuvre du SAGE	5
Structure porteuse du SAGE.....	6
Perspectives pour l'année 2012	6

Activité de la CLE en 2011

1. Séance plénière

Au cours de l'année 2011, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde s'est réunie une seule fois en date du 15 juin. Cette réunion s'est tenue au foyer Napoléon sur la commune de Pierrefonds. Cette réunion avait pour particularité de se tenir juste avant une séance plénière du comité syndical Oise-Aronde.

En effet, certains sujets intéressent à la fois la CLE et les membres du SMOA notamment concernant :

- Les études sous maîtrise d'ouvrage du SMOA (modélisation de la nappe de la Craie et inventaire des zones humides) ;
- Etat d'avancement de la mise en place du contrat global Oise-Aronde.

L'ordre du jour a porté sur :

- L'approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- L'approbation du rapport d'activité 2010 ;
- Point d'information sur la modélisation de la nappe de Craie et la mise en place du schéma de régulation des prélèvements en eau.

2. L'animation et le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni deux fois au cours de l'année 2011.

Bureau CLE du 21 janvier 2011

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la reconstruction de la station d'épuration de 5 000 EH de Chevrières

→ L'avis est favorable sous réserve que :

- ✓ les travaux soient engagés sur le réseau de collecte des eaux usées pour réduire l'arrivée d'ECPP ;
- ✓ la station d'épuration dispose d'une filière de traitement des boues et d'un stockage suffisant ;

- ✓ la station d'épuration dispose d'une filière de valorisation conforme comprenant un plan d'épandage dans le cas d'un recyclage agricole des boues.

DEMANDE un suivi physico-chimique et hydrobiologique en sortie d'hiver (fréquence à définir en liaison avec les services de la DDT et de l'Agence de l'Eau) dans le ru de Nancy.

- Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées de 3 000 EH à Cressonsacq

→ L'avis est favorable sous réserve :

- ✓ D'indiquer le devenir des boues et que la station dispose d'une filière de valorisation conforme comprenant un plan d'épandage dans le cas d'un recyclage agricole des boues.

- Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la mise en service d'un forage d'irrigation à Montiers

→ l'avis est favorable

DEMANDE qu'à terme les quantités allouées tiennent compte des résultats de la modélisation de la nappe de la Craie Picarde. Ce quota rentrera dans la quantité d'eau à répartir entre les irrigants.

Bureau CLE du 28 mars 2011

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant l'aménagement de la plateforme multimodale de la ZAC Paris Oise à Longueil-Sainte-Marie.

- ✓ l'avis est favorable

DEMANDE que le Syndicat Mixte de la Plateforme Multimodale Paris-Oise impose aux locataires une gestion des eaux pluviales avec prétraitement lorsque les matériaux entreposés seront susceptibles de polluer le rejet au niveau du ru de Gaillant.

Mise en œuvre du SAGE

- **Les études sous maîtrise d'ouvrage :**

La modélisation de la nappe et la mise en place d'un schéma de régulation des prélèvements en eau

A la fin de l'année 2011, la phase 4 de l'étude était achevée avec l'identification des bassins versants en tensions quantitatives : l'Aronde et les marais de Sacy.

Pour chacun de ces bassins un Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) a été déterminé qui implique des économies d'eau à réaliser par tous les usagers. Les pistes pour réaliser ces économies d'eau ont été évoquées et plusieurs actions sont en cours (réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable, interconnexion de réseau, recherche de fuite, stratégie d'irrigation, recyclage d'eau industrielle, expérimentation sur le tubage des puits artésiens dans les marais de Sacy, etc.).

Le bassin de l'Aronde est inscrit en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et il doit aboutir à une gestion volumétrique et un partage de la ressource en eau entre les usagers (eau potable, irrigation, industrielle). La clé de répartition n'a pas été validée en 2011.

En 2011, la chambre d'agriculture a missionné le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour expertiser le travail réalisé par la société HYDRATEC sur la modélisation de la nappe de la Craie. A la suite des discussions entre les experts, il sera proposé une validation du VMPO à la CLE.

Le modèle de gestion Oise-Aronde a été testé dans les locaux du SMOA et validé par des procès verbaux de Vérification d'Aptitude (VA) et Vérification de Service Régulier (VSR). Il donne une indication relative sur le dépassement des seuils de sécheresse à l'étiage pour différents scénarios de prélèvements.

La délimitation et l'inventaire des zones humides

Une grande partie des relevés de terrain a été réalisée pendant le printemps et l'été 2011 soit environ 5 000 ha sur toute la surface du SAGE Oise-Aronde. En fin d'année plusieurs réunions de négociation avec Biotope se sont tenues pour qu'il complète le travail de terrain en 2012 conformément au cahier des charges. Un compromis a été trouvé pour que la société Biotope réalise les investigations sur le ru de Berne et la vallée de l'Aisne.

- **Le contrat global Oise-Aronde**

Le contrat global est un engagement contractuel entre plusieurs maîtres d'ouvrages et leurs partenaires financiers sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions pour lesquelles ils sont inscrits et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions.

Le contrat est opérationnel depuis le 01^{er} janvier 2011. Il permet une planification des opérations sur 5 ans qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 24 mars 2011, il avait pour objectif principal de mettre en place le suivi du contrat sur toute sa durée avec l'instauration de commissions thématiques.

En 2011, l'engagement financier des maîtres d'ouvrage représente 2,95% du total prévu au contrat entre 2011 et 2015. Ce chiffre s'explique par des opérations d'assainissement initialement budgétées en 2011 mais qui sont décalées en 2012 (station d'épuration de Longueil-Sainte-Marie, Pierrefonds, Monchy-Humières) en raison des problèmes suivants :

- recherche de crédits auprès des banques ;
- délais administratifs (dossier loi sur l'eau).

En nombre de projets, il est constaté un très bon engagement des maîtres d'ouvrage sur la partie « milieu aquatique » et dans une moindre mesure sur les parties « sensibilisation du patrimoine aquatique », « suivi des connaissances », « eau potable ».

Structure porteuse du SAGE

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) est officiellement créé depuis le 01 février 2010.

Il est composé de 54 membres titulaires et 54 membres suppléants. Il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation du SAGE Oise-Aronde et peut être maître d'ouvrage d'actions inscrites dans le SAGE lorsqu'il y a un intérêt de les mener à l'échelle du bassin Oise-Aronde (ex : modélisation de la nappe ou inventaire des zones humides).

Le comité syndical Oise-Aronde a voté favorablement pour passer à temps plein Mlle. Marie-Charlotte Larivière sur la partie administrative et comptabilité. Depuis le 15 octobre M. Sébastien Deschamps, chargé de mission, a été recruté pour renforcer la cellule technique et assurer l'animation du contrat global. En fin d'année 2011, l'équipe technique du SMOA se compose de 3 personnes à temps plein.

Perspectives pour l'année 2012

- Le Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) devra être validé en comité de pilotage puis en CLE suite aux discussions entre BRGM et HYDRATEC. La clé de répartition entre les usagers pourra alors être discutée.
- La délimitation et l'inventaire des zones humides sur le SAGE Oise-Aronde doit aboutir à une cartographie des zones humides effectives et une

cartographie de zone d'alerte. Suite à la validation par le comité de pilotage, cette cartographie fera l'objet d'une consultation auprès de tous les membres de la CLE, du SMOA et des 89 maires. L'évaluation de la fonctionnalité des zones humides sera établie.

Le contrat global est en cours, l'équipe d'animation continuera d'apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.

Un site internet doit être créé en 2012 (www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr) où tous les documents seront consultables.

Un état des lieux de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE sera réalisé sur la base des mesures réalisées en 2010.